

À NOUS LA DÉMOCRATIE !

PARTICIPEZ
AU RENOUVEAU DE LA VIE POLITIQUE !

LE MOT DES MEMBRES FONDATEURS

**Jamais sans doute
une année électorale
n'aura été aussi
incertaine que 2017.**

Brexit, élection de Donald Trump, primaires de droite aux résultats étourdissants : les grandes démocraties sont prises dans un mouvement de transformation de fond qui déjoue les prévisions et bouscule les positions acquises.

Pour autant, les élections présidentielles et législatives s'annoncent peu enthousiasmantes.

Les candidats vont à nouveau s'y bousculer dans une compétition où tous les coups seront permis ; quand ils feront l'effort de se déplacer aux urnes, les électeurs choisiront le moindre mal, à moins qu'exaspérés ils n'optent pour l'extrême-droite.

On serait tenté de se détourner de la politique. Cette attitude n'est pas tenable à long terme, et même dangereuse à court terme, le Front national représentant un danger réel pour notre démocratie.

On pourrait aussi se tourner vers des femmes et des hommes providentiels ainsi que vers les partis politiques traditionnels. D'élection en élection, ces personnalités et ces partis continuent pourtant de nous décevoir.

Continuera-t-on à accorder notre confiance à des professionnels de la politique passés maîtres dans l'art de tout promettre au gré de l'opinion simplement pour l'emporter sur leurs adversaires ? De fait, la défiance connaît une montée en puissance sans précédent à l'heure où 50 parlementaires actuels ont enchaîné au moins trois mandats d'affilée, et où 77 % des Français pensent que tous les députés sont corrompus.

Très peu d'électeurs ne se rendent aux urnes habités par la conviction que leur candidat va tenir ses promesses. La plupart votent par obligation ou pour donner un grand coup de pied dans la fourmilière.

Mais la résignation et le nihilisme ne sont pas les seules réactions possibles.

Refusant de nous en tenir au stade du constat désespérant, nous avons décidé de nous mobiliser et de créer À nous la démocratie !

L'objet de notre mouvement pourrait se résumer à cela : organiser la mobilisation des citoyens pour forcer les représentants élus à être de véritables porte-parole et non des professionnels de la déception.

Nous sommes réunis par une seule ambition : renouveler les élus pour que les politiques publiques ne soient pas sous l'emprise d'une « classe politique » et défendre la démocratie directe. Dans une véritable démocratie, les représentants sont l'exception. Ils sont l'émanation du peuple, rien de plus.

Pour nous, l'implication des citoyens est le seul rempart contre la désespérance, l'inefficacité, la corruption.

Nous ne sommes pas les seuls à le penser et à y croire : en France, comme partout dans le monde, nombreux sont les mouvements citoyens pour qui l'imagination politique ne consiste pas uniquement à soutenir l'un ou l'autre, mais à construire tous ensemble le monde dans lequel nous voulons vivre.

Nous sommes réunis
par une seule ambition :

Renouveler les élus pour que les politiques publiques ne soient pas sous l'emprise d'une « classe politique » et défendre la démocratie directe.

Dans une véritable démocratie, les représentants sont l'exception. Ils sont l'émanation du peuple, rien de plus.

À NOUS LA DÉMOCRATIE !

est une association loi 1901, déclarée à la
préfecture de police de Paris le 3 novembre 2016
et publiée au *Journal officiel* le 19 novembre 2016

LES MEMBRES FONDATEURS

Les membres fondateurs d'*À nous la démocratie !* viennent d'univers différents. Certains d'entre eux ont eu des engagements politiques avant d'intégrer ce mouvement. Ce dernier n'a pas vocation à devenir un parti traditionnel ni un tremplin pour ses fondateurs qui ne se présenteront pas aux élections, mais une plateforme soutenant les candidats et organisant les relations entre les adhérents et les candidats/élus.



Séverine Besse-Le Saux est née en 1974 et a grandi à Dijon. Elle fait des études de sciences politiques, s'engage dans le militantisme étudiant dans les années 1990, et prend sa carte au Parti socialiste pendant près de 10 ans. Pendant cette période, elle participe aux campagnes présidentielles, tandis qu'elle mène une carrière professionnelle dans le secteur de la communication.

En 2012, elle travaille en cabinet ministériel, expérience qui lui confirme que le système est à bout de souffle et qu'il ne peut être régénéré que par les citoyens eux-mêmes.



Pierre Haroche est né à Paris en 1984. Après des études de sciences politiques, il s'est spécialisé dans l'étude de l'Union européenne. Il a enseigné à Paris I et au King's College London. Il s'intéresse particulièrement aux réformes qui permettraient la démocratisation des institutions européennes.

Il a rejoint *À nous la démocratie !* avec la conviction que seul un renforcement des pouvoirs des citoyens permettra de répondre à la crise de légitimité que traversent nos régimes politiques.



Camille Laplanche est née en 1982 et a grandi à Sceaux. Après avoir été rédactrice en chef des publications à l'Organisation Internationale de la Vigne et du Vin, elle est devenue responsable de communication scientifique au sein d'une équipe de recherche en santé publique (Inserm).

Elle a toujours exercé son devoir civique en votant à chaque scrutin depuis ses 18 ans, mais sans y croire. Son implication dans la création d'*À nous la démocratie !* lui redonne foi en la capacité de chacun à agir en politique.



Charlotte Létondot est née en 1982 à Paris. Elle grandit aux États-Unis et en Chine, ce qui lui permet d'apprécier à sa juste valeur la liberté des systèmes démocratiques. À ses 17 ans, elle choisit de s'installer à Paris. Jamais membre de parti ni militante, elle entretient un rapport plutôt distant à la politique.

La montée des extrêmes et le repli sur soi ambiant la poussent à chercher un engagement porteur de sens et d'unité pour le pays, qu'elle trouve dans *À nous la démocratie !*



Emmanuel Martin est né en 1982 à Nantes. Sociologue de formation (ENS, doctorat en sociologie du travail soutenu en 2012), il enseigne les sciences économiques et sociales en lycée. Il a milité au PS pendant six ans, jusqu'en 2008, moment où il a abandonné le militantisme de parti classique.

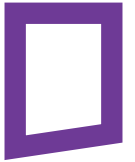
Fonder *À nous la démocratie !*, c'est sortir par le haut de la crise de la représentation dans laquelle nous sommes restés trop longtemps englués, en commençant par renouveler le personnel politique et en le rendant plus responsable.



Matthieu Niango est né en 1981 à Nancy. Normalien agrégé de philosophie, il enseigne dans des établissements de l'Est de la France après un voyage d'un an à travers l'Afrique. Il rejoint ensuite le cabinet de Bertrand Delanoë à la Mairie de Paris, puis divers cabinets ministériels, qu'il quitte en 2015 pour une grande entreprise.

Lors de ses années en cabinet, il acquiert la conviction que l'un des problèmes fondamentaux de la démocratie est la domination des professionnels de la politique ; cette prise de conscience le pousse à quitter le PS et à fonder *À nous la démocratie !*

LES SIX PROPOSITIONS



Serge Ollivier est né en 1985 et a grandi en banlieue parisienne. Historien spécialiste de l'Amérique latine, il a enseigné à l'université Paris 1 et dans des collèges du Val d'Oise. Actuellement en poste à l'université de La Rochelle, il soutient en 2017 un doctorat portant sur la vie politique dans les quartiers pauvres de Caracas au Venezuela au XX^{ème} siècle.

Politisé de longue date, il a cependant toujours été rebuté par les logiques partisanes qu'il voit comme un frein à un fonctionnement démocratique optimal et profitable au plus grand nombre.



Astrid Quillien est née en 1980 aux Lilas. Professeure agrégée de lettres classiques, elle a enseigné dans divers collèges de banlieue parisienne et de province avant d'être affectée en lycée. Elle poursuit également des recherches en latin de la Renaissance dans le cadre d'un doctorat en humanités numériques (Paris 3).

Lasse du « vote utile » et de la fracture entre les politiques et les citoyens, elle souhaite, avec *À nous la démocratie !*, permettre à chacun de faire entendre véritablement sa voix.

DÉLÉGUÉE GÉNÉRALE



Marinette Valiergue est née en 1991 et a grandi dans l'Aisne en Picardie. Elle est ensuite venue vivre à Paris pour étudier la philosophie et les sciences politiques. Elle a voté pour la première fois aux élections régionales de 2010 et ne cesse depuis de voter par défaut.

Elle a rejoint l'équipe d'*À nous la démocratie !* comme déléguée générale pour défendre l'innovation politique et l'ouverture des institutions aux citoyens.

À nous la démocratie ! présentera une dizaine de candidats aux élections législatives de 2017. Leur élection serait une première étape vers le changement institutionnel. Des candidats seront présentés à toutes les échéances suivantes.

**Les candidats et les élus ANLD!
s'engagent à défendre 6 propositions,
qui visent toutes à donner de l'air à la démocratie
ainsi que la maîtrise des institutions aux citoyens.**

Aujourd'hui, une majorité de responsables politiques nationaux conçoivent la politique comme une profession : on entre directement, après des études supérieures, dans une fonction électorale locale, puis on enchaîne avec un mandat régional, puis on tente de devenir député, tout en restant adjoint au maire... Trente ou quarante ans plus tard, les mêmes s'accrochent à leurs multiples fonctions en arguant de leur attachement au territoire et de leur grande compétence. C'est pourquoi la rotation des charges publiques doit dorénavant être assurée.

La souveraineté appartient au peuple et n'est déléguée que par exception.

Chacun doit être appelé à accomplir concrètement son devoir civique et cesser de remettre son pouvoir à des professionnels avant tout préoccupés par la suite de leur carrière. Chacun doit pouvoir participer directement à l'élaboration de la Loi sans pour autant quitter son métier pour devenir politicien, une participation que facilite grandement l'avènement des nouvelles technologies. Cette Loi, votée par tous, doit s'appliquer également à chaque citoyen, sans privilège ni échappatoire.

Les 6 propositions d'À NOUS LA DÉMOCRATIE ! veulent réformer l'exécutif, le législatif et le judiciaire afin de les conformer à l'idée de démocratie.

LES SIX PROPOSITIONS

1. Assurer le renouvellement de la représentation politique à travers le mandat seulement nécessaire

À nous la démocratie ! défend l'idée d'une fonction unique, renouvelable une seule fois, les mandats actuellement laissés de côté dans le calcul du cumul (président d'une société d'économie mixte, d'un bailleur de logement social...) devenant non cumulables avec les mandats électifs nationaux ou locaux. L'idée du mandat unique n'est pas neuve ; elle exprime une exigence simple : lorsque l'on est élu pour un mandat, on l'accomplit à fond, et non à moitié. Et s'il est compréhensible que certains élus choisissent de se représenter pour achever en deux mandatures ce qu'ils ont commencé durant la première, trois mandats successifs sont de trop. Enfin, pour éviter qu'une classe de professionnels ne détourne la représentation à son propre profit, nous affirmons qu'au bout de quinze ans de mandats électifs de toute nature, il faut passer la main.

Avec le mandat nécessaire, on peut être deux fois député et trois ans maire, ou deux fois maire, etc. et, au bout de quinze ans, on doit, de par la loi, regagner la vie civile.

2. Avec le mandat vraiment local, lutter contre le parachutage et imposer que tout candidat à une élection municipale réside réellement dans cette commune depuis cinq ans

L'objectif de l'engagement n°2 est de permettre à des personnalités locales sincèrement attachées au destin de leur commune de se présenter au suffrage sans craindre de voir leurs efforts réduits à néant par le parachutage d'un candidat de stature nationale envoyé par un parti. Aujourd'hui, le Code électoral impose aux candidats d'être électeurs de la commune concernée ou d'y payer des impôts locaux, mais rien n'indique qu'il faille y résider réellement. Dans certains cas, un quart des conseillers municipaux n'habitent pas dans la commune où ils ont été élus. Les élections municipales servent souvent de tremplin à des candidats en quête de légitimité démocratique pour servir leur carrière politique non pas locale mais nationale. C'est particulièrement vrai pour des communes pauvres, pourtant ce sont elles qui auraient le plus besoin de l'investissement d'un maire pleinement consacré à elles.

L'obligation de 5 ans de résidence antérieure à la candidature doit redonner son sens pleinement local aux fonctions municipales auxquelles les Français sont très attachés.

3. Réinventer le Sénat et le remplacer par une chambre des Français établie par tirage au sort

Aujourd'hui, le Sénat, qui a pour fonction d'examiner les lois élaborées par l'Assemblée nationale, est composé de 348 élus au suffrage universel indirect au terme d'une procédure affreusement complexe, qui favorise le cumul des mandats. Souvent critiqué pour son coût et son inefficacité, objet de nombreuses tentatives de réformes toujours avortées, la « chambre haute » pourrait laisser place à des citoyens tirés au sort. La pratique du tirage au sort, née avec la démocratie en Grèce et toujours utilisée aujourd'hui dans les tribunaux, est directement liée à l'exercice de la citoyenneté. Sur le modèle de ces tribunaux, des consultations citoyennes ou des conférences de consensus abondamment pratiquées dans certains pays européens, la nouvelle chambre des Français examinera les projets de loi votés à l'Assemblée nationale pendant une durée allant de quelques jours à plusieurs semaines.

Ces citoyens solliciteront des experts pour nourrir leur réflexion. Leur décision finale aura une portée contraignante. La publicité de leurs débats suscitera plus d'intérêt et d'identification de la part du reste des électeurs que les débats parlementaires qui ne sont souvent que des joutes formelles.

4. Rendre le gouvernement responsable devant le peuple et créer un « 49.4 »

Utilisé à deux reprises par le gouvernement de Manuel Valls, l'article 49.3 de la Constitution a fait l'objet de nombreuses critiques. Cet article controversé donne au Premier ministre la possibilité d'engager sa responsabilité ainsi que celle de son gouvernement devant le Parlement. Si les opposants à la loi parviennent, sous 24 heures, à faire signer par 1/10^e des parlementaires une motion de censure, qui devra être ensuite votée par 289 députés, alors le gouvernement démissionne. Si rien ne se passe, la loi est adoptée sans vote. Dans les faits, cette mesure prévue pour trancher un litige entre le Premier ministre et le Parlement a toujours été favorable au gouvernement : activé 85 fois, il a toujours abouti à l'adoption de la loi sans vote ! Il faut en finir avec cette parodie démocratique qui conforte l'exécutif dans son rôle de clé de voûte des institutions.

Avec le « 49.4 » que nous voulons introduire, le gouvernement soumettra directement aux électeurs un projet de loi controversé. Si le peuple est favorable au projet, il sera adopté. S'il ne l'est pas, le gouvernement sautera.

LA STRATÉGIE ÉLECTORALE

5. Renforcer la démocratie directe et rendre possible le référendum d'initiative populaire

La souveraineté appartient au peuple. Son expression directe doit être favorisée afin que les vraies préoccupations émergent et soient débattues, quelle qu'en soit la nature. Les parlementaires de tout bord ont pleinement conscience de cette aspiration chaque jour plus évidente, mais ne lui donnent pas le champ d'expression nécessaire. Ainsi, le référendum d'initiative partagée, acté par la réforme constitutionnelle de 2008, n'a jamais été utilisé tant il est difficile à mettre en place. Il requiert en effet le soutien de 185 parlementaires et de 4,6 millions d'électeurs : mission impossible !

À nous la démocratie ! veut que 500 000 personnes, soit 1 % des électeurs, puissent déposer une demande de référendum, permettant ainsi à tous de s'exprimer directement sur des sujets que de nombreux Français souhaitent voir soumis au vote national.



6. Établir une justice impartiale pour les responsables politiques et créer une cour spéciale indépendante

L'apparente impunité dont jouissent les politiques est exaspérante. Ce sentiment d'inégalité devant la loi, en contradiction manifeste avec le premier article de la Déclaration universelle des droits de l'homme qui stipule que les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit, n'a rien d'un fantasme : de fait, l'inviolabilité du statut des parlementaires les protège de toute restriction de liberté (garde à vue, détention provisoire, etc.) alors que la justice devrait peser inconditionnellement sur chaque citoyen ! Certes, il existe une Cour de justice de la République, composée de 3 juges et de 12 parlementaires. Elle est en charge de juger les infractions commises par les membres de gouvernement dans l'exercice de leur fonction. Mais sur 1 124 plaintes déposées par des particuliers auprès de la Cour en 26 ans, 15 procédures ont été instruites et seulement 5 ont fait l'objet d'un jugement.

La cour spéciale indépendante proposée par À nous la démocratie ! sera composée de magistrats et de citoyens tirés au sort, par conséquent moins susceptibles de subir des pressions de la part du pouvoir.

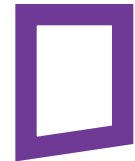
Une stratégie électorale au service de la démocratisation de la vie publique

La stratégie électorale d'À nous la démocratie ! s'appuie sur un classement des circonscriptions en fonction du profil des députés qui y sont élus et de leur degré de professionnalisation. L'équipe d'À nous la démocratie ! a mené des recherches sur les 577 circonscriptions françaises mises en jeu à chaque élection législative. Il en ressort que 60 % des députés actuels cumulent des mandats, 50 % d'entre eux ont fait de la politique une carrière professionnelle ou encore que 8 % d'entre eux ont été cités ou condamnés dans des affaires judiciaires.

Ce classement a permis d'obtenir un panel de circonscriptions « malades » où un candidat ANLD! pourrait bousculer le jeu politique local et emporter les élections.

Parmi ces circonscriptions, une quinzaine est retenue en priorité pour les élections législatives de 2017. Le choix des candidats ANLD! repose sur le volontarisme et l'appel à candidatures.

Toute candidature est conditionnée par la signature de la charte À nous la démocratie ! Cette dernière précise que les candidats seront exclus du mouvement sans avertissement s'ils tiennent des propos incompatibles avec l'idée même de démocratie : racisme, antisémitisme, misogynie, homophobie, etc. Elle stipule également que les candidats s'engagent à ne défendre que les 6 propositions À nous la démocratie ! ainsi que toutes celles qui leur seront désignées par les adhérents dans le cadre du Mandat Impératif Continu.



LE MANDAT IMPÉRATIF CONTINU (MIC)

La tâche principale des élus À nous la démocratie ! sera de placer les 6 propositions à l'agenda parlementaire. Dans toutes leurs interventions publiques (médias, tribunes, livres, vidéos, réunions...), ils devront défendre la démocratie directe et diffuser une culture de la démocratie adulte.

Les élus ANLD! auront également pour rôle de défendre des amendements en lien avec la démocratisation de l'ensemble de la vie publique. Ces amendements seront sélectionnés par les membres fondateurs d'À nous la démocratie ! à partir des lois mises à l'agenda parlementaire. Sur la base de cette sélection, les adhérents feront le choix d'une dizaine d'amendements qui constituera dès lors le mandat des députés.

À nous la démocratie ! affirme que le peuple français est le seul à posséder la clé de son propre destin.



L'ORGANISATION ANLD!

Le mode de fonctionnement est collégial.
Le consensus est privilégié.
Aucune voix n'est prépondérante.

Le mouvement est structuré autour de **6 pôles**, encadrés par les membres fondateurs et ouverts à tous les adhérents qui veulent y participer, physiquement ou à distance :

Pôle Mobilisation des adhérents
Pôle Communication
Pôle Financement
Pôle Relation avec les initiatives citoyennes
Pôle Argumentaire
Pôle Relation avec les candidats ANLD!

Des **comités locaux** peuvent être librement constitués par les adhérents qui le souhaitent. Ils doivent se transformer en **lieux de débats et d'éveil démocratique** partout dans notre pays, y compris là où des candidats ne se présentent pas : *À nous la démocratie !* est un mouvement national.

LES DÉPENSES DE L'ASSOCIATION

Aucun des membres fondateurs n'est rémunéré par l'association.

Les pôles de dépenses d'*À nous la démocratie !* sont les suivants :

- **Rémunération** d'une permanente
- Organisation de **réunions publiques** (frais de location de salle, de bouche, de transport)
- Frais de **fonctionnement** (fournitures, impression, télécommunication, frais bancaires)

Le **budget** prévisionnel de l'année 2017 a été évalué à 25 500 euros et sera transmis à n'importe quel adhérent à sa simple demande, ainsi que le détail des dépenses en temps réel.

COMMENT NOUS SOUTENIR



Adhérents, volontaires, bienfaiteurs

Les adhérents contribuent à la hauteur de leurs moyens aux dépenses nécessaires de l'association.

Deux cotisations existent, volontairement fixées à un niveau très bas : la cotisation normale (20 euros) et la cotisation réduite (10 euros) pour les personnes sans emploi, les étudiants ou ceux qui disposent d'un faible revenu.

Les adhérents volontaires s'impliquent activement dans le mouvement selon leurs goûts, leurs compétences et le temps dont ils disposent.

Qu'ils soient sur le terrain, participent à la campagne des candidats ANLD!, inscrits dans une des commissions ou qu'ils animent un comité local, ils viennent de tous les horizons et n'aspirent pas à faire de la politique leur métier.

Les adhérents bienfaiteurs marquent leur attachement aux idées démocratiques défendues par *À nous la démocratie !* en participant à ses frais de fonctionnement, notamment à ses frais de personnel, de façon libre. Le montant minimal du don versé est de 100 euros ; à partir de 500 euros, les donateurs sont considérés comme des grands bienfaiteurs.

Les adhérents bienfaiteurs sont des interlocuteurs privilégiés d'*À nous la démocratie !* et leurs conseils sont précieux. Sauf s'ils préfèrent rester anonymes, l'identité des bienfaiteurs est rendue publique sur le site web du mouvement.

Pour signifier sa gratitude, une fois par an, l'association organise un dîner avec ses grands bienfaiteurs.

Chaque adhérent *À nous la démocratie !*, qu'il soit simple sympathisant, volontaire, bienfaiteur ou grand bienfaiteur, reçoit une carte de membre indiquant la nature et le numéro de son adhésion.

À NOUS LA DÉMOCRATIE ! ADHÉSION



NOM :

Prénom :

Adresse complète :

Email :

Téléphone :

Montant de l'adhésion : 20 €

10 € (réservé aux étudiants et demandeurs d'emploi)

Pour les **adhérents bienfaiteurs**, montant du don versé : _____ €

Type de paiement : chèque (libellé à l'ordre d'À nous la démocratie !)

espèces

virement (IBAN : FR76 4255 9000 6941 0200 4268 925

Code BIC : CCOPFRPPXXX)

Date d'adhésion :

Signature :

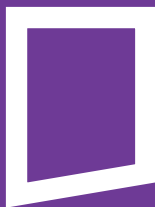
A plusieurs, on va plus loin. Nous avons besoin de vos idées et de vos propositions pour avancer dans la bonne direction.

Si vous avez des suggestions ou des remarques à nous faire, vous pouvez les noter sur cette page ou nous les transmettre par mail à anouslademocratie@gmail.com

VOLONTARIAT

Si vous souhaitez vous impliquer concrètement dans l'association, vous pouvez **rejoindre** l'une des commissions :

- Mobilisation des adhérents
- Communication
- Financement
- Relation avec les initiatives citoyennes
- Argumentaire
- Relation avec les candidats ANLD!



CONTACTEZ-NOUS

Séverine BESSE-LE SAUX
Pierre HAROCHE
Camille LAPLANCHE
Charlotte LÉTONDOT
Emmanuel MARTIN
Matthieu NIANGO
Serge OLLIVIER
Astrid QUILLIEN

Déléguée générale :
Marinette VALIERGUE

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

www.anouslademocratie.fr

anouslademocratie@gmail.com

12 rue Bouret - 75019 Paris

Retrouvez-nous sur :

